

Programme de formation

RESPONSABLE DE RECEPTION ET DE MAINTENANCE DES ECHAFAUDAGES DE PIED

***Personnes
concernées
Pré requis***

- Les opérateurs chargés de réceptionner les échafaudages de pied. Aptitude médicale au travail en hauteur. Maitrise de la langue française.
- Si obligation de recours aux EPI contre les chutes de hauteur, prévoir au préalable une formation à l'utilisation de ces équipements.

Durée

- 2 jours soit 14 heures pour les personnes débutantes
- 1 jour soit 7 heures pour les personnes expérimentées

***Objectifs
pédagogiques***

- Etre capable de réceptionner les échafaudages de pied avant utilisation en sécurité conformément aux contraintes des sites et aux instructions mentionnées dans la notice du fabricant.

***Moyens
pédagogiques***

- Supports écrits et numériques
- Livret stagiaire
- Documents réglementaires des organismes de prévention
- Documents techniques, notices fabricant
- Mise à disposition des EPI obligatoires (casques avec jugulaires, gants, gilets de sécurité, harnais antichute et balisage)
- Panneau et procès-verbal de réception échafaudage

Contenu

- Connaître les différents types de matériel et d'échafaudages de pied, expliquer leurs fonctions et comprendre leurs spécificités
- Apprécier la qualité des appuis et le nombre des ancrages et des amarrages et assurer leur maintenance
- S'assurer du dégagement des circulations
- S'assurer de la conformité de l'échafaudage par rapport au plan et aux notices fabricant
- S'assurer de la présence et du bon état de tous les éléments constitutifs et du remplacement des pièces endommagées ou déposées pour les nécessités d'exploitation et de l'absence de glissement des colliers
- S'assurer de la qualité des différents serrages et clavetages des constituants et de la continuité des montants
- Vérifier la présence des escaliers et/ou des échelles d'accès et de leurs fixations
- Vérifier la mise en place et l'état des filets et bâches sur la structure
- S'assurer de la présence du panneau indiquant les charges admissibles
- Supprimer les excès de surcharge sur les planchers et veiller à l'enlèvement des gravats
- S'assurer de la conformité du stockage des matériaux avec les charges admissibles des planchers

Evaluation

- Evaluation théorique : sous forme d'un QCM
- Evaluation pratique : mise en situation selon les thèmes abordés dans la recommandation 408 de la CNAMTS
- Attestation de formation sanctionnant le résultat des évaluations théoriques et pratiques
- Une attestation de compétences vierge sera remise au chef d'entreprise pour chacun des salariés formés